

DELEGATION DE Monsieur MARIK FETOUH

D-2019/241

Egalité et Citoyenneté. Soutien aux initiatives associatives en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Adoption. Autorisation.

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux promeut, depuis plusieurs années, une politique transversale en direction des associations qui engagent des initiatives en faveur du vivre ensemble, de la promotion de l'égalité et de la prévention des discriminations. Cet engagement se traduit notamment par le soutien aux actions visant à renforcer l'égalité femmes-hommes sur le territoire bordelais et lutter contre les violences faites aux femmes.

A ce titre, elle a décidé de soutenir le projet du Planning Familial 33 de mise en place de stages d'autodéfense, notamment à destination des étudiantes. Il s'agit de faire découvrir des outils de défense et d'émancipation pour se sentir en confiance dans l'espace public et rester autonome. A travers des techniques d'éducation populaire et des notions de rapport de force, un stage découverte et des stages d'approfondissement sont proposés pour travailler sur l'autonomie, la confiance en soi et prévenir les violences, physiques ou verbales, à l'égard des femmes.

Le soutien accordé à ce projet est de 1 000,00 €.

Ces dépenses sont envisagées sur les crédits disponibles et prévues au Budget de l'année 2019 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 6574 – Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser cette subvention à l'association Planning Familial 33, comme indiqué ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE

Allez, Marik FETOUH. Monsieur FETOUH.

M. FETOUH

Monsieur le Maire, Chers Collègues, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 1 000 euros au planning familial Gironde pour la mise en place de stage d'autodéfense. Et je souhaiterais ajouter qu'il y aura un plan d'action contre les violences faites aux femmes qui sera proposé au Conseil municipal de juillet. Donc, là, on a une action qui est isolée, mais il y aura un plan beaucoup plus large avec une dizaine d'actions notamment l'ouverture de places d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales qui sera voté au mois de juillet.

M. le MAIRE

Alors Madame BOUILHET.

MME BOUILHET

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous allons voter pour cette délibération. Le problème des violences faites aux femmes mériterait à Bordeaux une vraie politique. 1 000 euros, c'est symbolique, c'est très insuffisant au regard des problèmes que rencontrent les femmes à Bordeaux et dans la Métropole. Mettons en place une véritable politique de protection contre les agressions et tentatives de viol sur le Campus et à proximité des bars et boîtes de nuit ; le problème des violences conjugales et la difficulté des femmes à trouver rapidement une solution d'hébergement en dehors du domicile conjugal ; les pressions sur l'habillement, jupe, voile imposée. À propos du voile, ce n'est pas anodin, c'est même très grave. Des femmes au Proche Orient et en Afrique revendiquent la liberté de ne pas se voir imposer le voile. En Iran, en Algérie, et ailleurs, de nombreuses femmes risquent leur liberté voire leur vie dans ce combat. D'après un témoignage tiré du site *afrique.com*, une vendeuse de friperies à Dakar partage la même inquiétude. « *Aujourd'hui, toute femme, surtout nous autres de l'Afrique noire, on aspire toutes à avoir une certaine indépendance et ne pas être obligées de porter le foulard ou le voile.* » Bordeaux s'honorerait à être en pointe dans ce combat contre l'islamisme, pour la modernité, le progrès et l'égalité femme/homme. Nous votons pour cette délibération.

M. le MAIRE

Madame JAMET.

MME JAMET

Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous nous félicitons du soutien en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, mais, là encore, je pense qu'ici, c'est un peu sous-estimé. 1 000 euros de subvention, cela ne nous semble vraiment pas assez. Ces stages d'autodéfense permettent d'acquérir des moyens de se défendre et de prévenir les agressions, de prendre conscience de sa force et donc de reprendre confiance en soi. Ces stages suscitent un vif intérêt et affichent complet rapidement, car les faits sont alarmants. En France, une femme est assassinée tous les deux jours et demi. La page Facebook « Féminicides par compagnon ou ex » a recensé au 28 mai, 60 femmes tuées par leur compagnon ou ex-compagnon depuis le début de l'année. Le rapport de deux sociologues Johanna DAGORN et Arnaud ALESSANDRIN que vous connaissez bien, présenté fin 2018, fait état à Bordeaux d'un manque de coordination des acteurs dans le parcours d'une femme en danger. Les méthodes de suivi ne sont pas unifiées, les délais de prise en charge longs.

Concernant la police qui est, il est vrai, de mieux en mieux formée, il n'y a que très peu d'ordonnances de protection délivrées en Gironde. Or, celles-ci permettent de reconnaître la dangerosité de l'homme violent. Le collectif féministe « Nous toutes 33 » a également rappelé le manque crucial de place dans les structures d'accueil des femmes en situation de violence. Donc, je me réjouis du plan d'action que l'on va nous présenter au mois de juillet et j'espère qu'il sera à la hauteur. Je ne nie pas que les efforts sont faits par la Ville de Bordeaux notamment avec la création de la Maison d'Ella en février dernier. Cependant, la Ville doit être beaucoup plus ambitieuse pour la défense des femmes victimes de violences. Plus de coordination entre les acteurs, mais également beaucoup plus de budgets pour que les associations soient en phase avec la réalité et puissent accompagner les femmes, notamment dans l'urgence. Je vous remercie.

M. le MAIRE

Merci. Monsieur ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, évidemment, avoir une parole un peu solennelle aussi au nom de notre groupe. D'abord pour saluer aussi l'investissement de Marik FETOUH en la matière et les études qu'il a pu commander, qui peuvent être par ailleurs critiques, mais enfin au moins, la Ville a eu le courage de les commander, et c'est plutôt une bonne chose.

Et deuxième élément, rappeler tout de même que le Front national n'est pas véritablement l'ami des femmes dans la lutte contre la violence qui leur est faite. On se souviendra tous notamment du vote de vos Eurodéputés contre la ratification due à la Convention d'Istanbul qui prévoyait un certain nombre de dispositifs pour lutter contre la violence faite aux femmes. Et je pense que sur ce sujet, comme Monsieur FETOUH nous le disait, nous aurons l'occasion d'en parler un peu plus au prochain Conseil municipal. En tout cas, nous, ce que l'on voulait signifier, c'est que l'on encourageait la Ville évidemment à continuer dans cette voie.

M. le MAIRE

Marik FETOUH.

M. FETOUH

Oui, juste quelques éléments de réponse assez rapidement. Au dernier Conseil, nous avons voté une subvention pour l'association « Stop aux violences sexuelles » de 2 000 euros pour aussi des stages d'autodéfense. Donc, le planning familial n'est pas la seule association qui propose ce type de stage.

Le plan d'action contre les violences faites aux femmes sera présenté en juillet, sera financé puisqu'il y avait aussi une délibération modificative du budget à ce moment-là qui permettra d'apporter un budget. Donc, vous pourrez mesurer les efforts de la Ville en la matière.

Il y a une information qui est tombée, il y a quelques jours, et sur laquelle on n'a pas encore communiqué, c'est que la Ville de Bordeaux avec la Métropole et le CCAS, a été labellisée par l'Afnor et le Ministère du Travail, au titre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Donc, on est la plus grosse collectivité, aujourd'hui, à être labellisée sur ce label. Cela ne veut pas dire que l'on fait tout bien en interne. Cela ne veut pas dire que l'on a des politiques publiques qui sont parfaites, mais en tout cas, c'est un processus vertueux qui nous engage à nous améliorer et à faire en sorte que l'on puisse tendre vers l'égalité.

M. le MAIRE

Merci. Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Allez, point suivant.

MME JARTY-ROY

Délégation de Madame Magali FRONZES. Délibération 244 : « Convention de partenariat avec la Métropole de Bordeaux pour la prise en charge des travaux de dépollution du site "Bourbon – Faïencerie. »